

Attribution de temps

mieux. En fait, c'est considérablement pire au plan de la responsabilité parlementaire et de la responsabilité d'un ministre pour son portefeuille.

Monsieur le Président, depuis la dernière fois que j'ai pris la parole au sujet du projet de loi C-79, beaucoup de mes soupçons se sont nettement confirmés. Le rapport Hitchman a mis à nu les insuffisances—et, en fait, l'inaptitude totale—de notre système d'inspection destiné à assurer la solvabilité de nos banques.

Monsieur le Président, la prétention maintes fois réitérée par les ministres du gouvernement actuel et par le gouverneur de la Banque du Canada, à savoir que le régime bancaire du Canada est l'un des meilleurs au monde, ne vaut à peu près plus.

Le Rapport Hitchman a fait ressortir beaucoup des faiblesses et des insuffisances de notre système d'inspection. Il n'est pas étonnant que le gouvernement ait hésité à le publier.

Les députés ne sont pas sans savoir que j'ai siégé au comité des finances tout le temps qu'il a examiné le cas de la Banque Commerciale du Canada, en mai et juin derniers. Le comité a alors entendu tous les principaux intéressés: le président de la Banque Commerciale du Canada, les vérificateurs de la Banque Commerciale du Canada, l'inspecteur général des banques, et le gouverneur de la Banque du Canada.

Le Rapport Hitchman montre à l'évidence que les témoignages et les conseils que le comité a alors entendus étaient malhonnêtes, trompeurs et superficiels.

Monsieur le Président, l'examen approfondi que tous les Canadiens et nous croyions inhérent à la surveillance de notre régime bancaire se résumait finalement à de simples assurances de deuxième et de troisième main de la part de l'inspecteur général des banques et du gouverneur de la Banque du Canada, deux personnes qui se sont essentiellement fiées à la parole de la direction de la banque. Ce que montre le Rapport Hitchman, c'est que la direction de la Banque Commerciale du Canada ne s'est pas montrée circonspecte dans ses pratiques de crédit et qu'elle a continué d'agir imprudemment même après le renflouement de la banque, en juin dernier. Cela s'est produit même si nous avions légitimement le droit de nous attendre à ce qu'après le renflouement de mars l'inspecteur général instaure le genre de système d'inspection qui aurait dû être en place depuis toujours.

• (1125)

Je dirai aux députés qu'ils ne sauraient lire de critique plus acerbe de notre système financier et de sa surveillance que celle que nous sert l'éditorial qui a paru le 14 octobre dans le *Financial Times*. Si vous le permettez, j'aimerais lire un extrait de cet éditorial, que voici:

Les conclusions auxquelles en est arrivé l'ancien vice-président de la Banque de Nouvelle-Écosse, âgé de 71 ans, en étudiant à fond le fouillis innommable des dossiers de prêts de la BCC, étaient tour à tour profondes, surprenantes et consternantes.

Il a signalé en particulier que Hitchman semblait être le seul, parmi une foule de cadres de banque, de directeurs, de vérificateurs externes et de surveillants fédéraux, à être bien placé pour effectuer ce travail.

S'il subsistait des doutes, avant la publication du rapport de Hitchman, au sujet de l'incapacité du bureau de l'inspecteur général à contrôler l'affaire de la BCC, il n'y a plus l'ombre d'un doute désormais.

Il n'y avait pas lieu non plus de se vanter du rendement des vérificateurs externes de la BCC. Le témoignage de Hitchman a soulevé de graves questions

au sujet du rôle et du bon sens des vérificateurs qui, à l'instar de l'inspecteur général, étaient tout prêts à accepter comme de bons toutous la parole de la direction.

Cet article fait état d'une liste assez exhaustive des personnes occupant des postes à responsabilité. Elle est semblable à la liste que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et moi-même avons établie lorsque nous avons préparé un addenda au rapport du comité des finances. Voici ce que nous avons déclaré le 12 juin:

L'expérience de la BCC fait ressortir les lacunes du système actuel, où les personnes qui assument des responsabilités directes, et notamment les cadres, directeurs et vérificateurs de banque, les vérificateurs externes, les souscripteurs d'investissements bancaires et les contrôleurs du gouvernement, y compris l'inspecteur général des banques et le gouverneur de la Banque du Canada, n'ont pas su déceler les sérieux problèmes que posait l'exploitation de la BCC, afin d'y remédier avant que la banque ne soit acculée à la faillite. Indépendamment des autres dispositions prévues dans le document de travail sur le Livre vert, il faut procéder immédiatement à une mise à jour complète et à une modernisation de ce système, si l'on veut protéger de façon satisfaisante les épargnes des Canadiens contre l'incurie et les conflits d'intérêts des dirigeants des institutions financières.

Voilà ce que nous avons déclaré en juin, monsieur le Président. On n'a tenu compte ni de nos conseils ni des conclusions que la ministre d'État aux Finances aurait dû tirer des audiences tenues par le comité des finances en mai et juin. Même après que la ministre eut pris en main la BCC, rien n'a changé. Voici comment le *Financial Times* a décrit la nouvelle BCC en exploitation après le renflouement de 250 millions de dollars qui était censé la rendre à nouveau viable:

A la mi-juillet, après que le président de la BCC, Gerald McLaughlan, eut assuré à Hitchman que la banque faisait tout son possible pour recouvrer les anciens prêts au lieu d'entreprendre de nouvelles activités, le comité des prêts de la banque a recommandé deux nouveaux prêts de 15 millions de dollars chacun.

Ces deux prêts ont été consentis à des sociétés nouvellement créées dont le capital s'élevait à . . .

Écoutez bien cela, monsieur le Président:

. . . un dollar! L'un des prêts de 15 millions de dollars portait sur dix ans, avec un intérêt de 10 p. 100, soit le taux préférentiel plus ½ p. 100. Et pourtant, la BCC aurait dû payer 12 p. 100 d'intérêt pour se procurer les fonds à prêter—ce qui lui aurait coûté 5 millions de dollars de plus. L'immeuble pour lequel ce prêt avait été consenti était évalué à 9 millions de dollars.

• (1130)

Où était l'inspecteur général des banques? Où était le gouverneur de la Banque du Canada qui, à diverses reprises, a déclaré que la BCC était une entreprise rentable? Il est évident que les personnes chargées de la protection des Canadiens ont manqué à leur devoir. Le ministre des Finances, la ministre d'État aux Finances, l'inspecteur général des banques, le gouverneur de la Banque du Canada et tous les ministres concernés sont pleinement responsables de ce fiasco. Les Canadiens vont devoir payer des milliards de dollars, parce qu'ils n'ont pas fait ce qu'ils auraient dû faire et qu'ils n'ont pas demandé à l'inspecteur général des banques d'accomplir son travail.

Le fiasco de la Banque Commerciale du Canada a contribué à celui de la Norbanque et mis certaines autres banques régionales et de moindre importance dans une situation très délicate. En raison de cette faillite, les Canadiens ont remis en question le régime bancaire canadien, ce que nous ne pouvons pas nous permettre. Nous comptons nous prononcer contre ce projet de loi parce qu'à notre avis, le gouvernement a sérieusement manqué à son devoir.